CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 FEVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 2 FEVRIER 2026, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

26-02-017 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

3. Approbation des procès-verbaux

26-02-018 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, Il EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Compte de taxes

Les comptes ont été mis à la poste aujourd'hui. Le maire rappelle les dates des versements : le 16 mars, le 18 mai, le 20 juillet et le 21 septembre 2026.

4.2 Médaille du Grand Samaritain

Madame Natasha Miville a récemment reçu la Médaille du Grand Samaritain donnée par l'Association canadienne des dons d'organe pour un don de rein de son vivant. Félicitations et merci.

4.3 Club Lions

Serge Chrétien indique que des démarches sont en cours pour relancer le Club Lions de Sainte-Anne-des-Monts. Il faut 22 membres pour former officiellement un nouveau club. Une première rencontre tenue en janvier a réuni 11 personnes intéressées. Une autre rencontre est prévue le 28 février à l'hôtel de ville. Le futur club souhaite s'impliquer dans diverses causes humanitaires, notamment la lutte contre le cancer infantile et la santé oculaire.

4.4 Système d'alerte municipale

Le maire rappelle que la Ville s'est dotée d'un logiciel d'alerte citoyenne. Pour s'abonner, il suffit de consulter le site internet de la Ville.

4.5 Grande Bordée

Toutes les activités hivernales sont présentement en fonction dans la Ville. De plus, l'activité La Grande Bordée, se tiendra le 21 février prochain au Centre de plein air de la Haute-Gaspésie. L'accès aux pentes de ski sera gratuit, il y aura une distribution de chocolat chaud, de la tire sur la neige, une descente au flambeau, des feux d'artifice et la présence d'un DJ en soirée.

La programmation de la semaine de relâche, du 2 au 6 mars, sera bientôt dévoilée.

4.6 Rue de la Vague Humaine

Lors de la Vague Humaine, à l'été 2025, la Ville souhaitait reconnaître l'importance de cet évènement et souligner le travail de son organisateur, monsieur Serge Chrétien. Elle a donc nommé la rue reliant la 1re Avenue Ouest au boulevard Sainte-Anne Ouest à la hauteur du poste de la Sûreté du Québec « rue de la Vague Humaine ». En début d'année, nous avons eu la surprise d'apprendre la commission de Toponyme du Québec avait inclus cette rue dans la liste de ses 12 Toponymes coups de cœur de 2026. Le public est maintenant invité à voter pour son coup de cœur.

5.- Administration

26-02-019 5.1 Proclamation de la journée des cuisines collectives

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives favorisent une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives favorisent une meilleure alimentation et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens et des collectivités;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et adhèrent à la déclaration des droits humains en mettant de l'avant : « le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives travaillent pour la reconnaissance du droit à l'alimentation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts proclame le 26 mars, Journée nationale des cuisines collectives (JNCC) et encourage, tout le long de l'année, les gens à prendre conscience que l'alimentation est un droit humain fondamental.

ADOPTÉE

26-02-020 5.2 <u>Demande de bonification des programmes d'aide financière et demande d'inscription de travaux ciblant le territoire de Sainte-Anne-des-Monts au plan quinquennal du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec</u>

CONSIDÉRANT que les coûts liés à l'entretien et à la réfection du réseau routier local ont fortement augmenté au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que les programmes d'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), notamment le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et ses volets, ne couvrent pas adéquatement les besoins réels des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'insuffisance du financement offert par le MTMD entraîne une pression financière importante sur le budget municipal et limite la réalisation de travaux essentiels;

CONSIDÉRANT que cette situation compromet la pérennité des infrastructures routières, la sécurité des usagers et la capacité de la Ville à répondre adéquatement aux attentes de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que cette absence récurrente de projets dédiés au territoire de Sainte-Anne-des-Monts dans les programmations du MTMD soulève des inquiétudes quant à l'équité territoriale dans la répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que la Programmation des travaux du MTMD — Investissements 2025-2027 comprend 53 projets inscrits sur le territoire de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ; toutefois, aucun de ces projets ne vise la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, ce qui contribue à un sentiment d'exclusion et de déséquilibre dans la répartition des investissements;

CONSIDÉRANT que l'absence d'investissements ciblant directement Sainte-Anne-des-Monts dans la programmation des travaux 2025-2027 du MTMD accentue le décalage entre les besoins municipaux et le soutien financier actuellement offert;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

Demande officiellement au ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, monsieur Jonatan Julien, de procéder à une bonification substantielle des programmes d'aide financière destinés au réseau routier local, afin qu'ils reflètent les coûts réels des travaux d'entretien et de réfection;

Demande également à monsieur Julien d'élargir les critères d'admissibilité et les modalités de financement afin de permettre une meilleure accessibilité aux subventions et une répartition plus équitable entre les municipalités. Par exemple, il serait pertinent de moduler les taux de subvention en fonction de l'indice de vitalité économique, tel que calculé par l'Institut de la statistique du Québec, comme cela se fait déjà dans certains programmes du MTMD;

Demande au ministre, monsieur Julien, d'expliquer l'absence de projets ciblant le territoire dans la programmation des investissements 2025-2027, et d'inclure celui-ci dans les mises à jour futures afin d'assurer une équité régionale;

Sollicite l'appui de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de promouvoir une réforme des programmes routiers du MTMD en fonction des indices de dévitalisation;

Transmette une copie de la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au député de Gaspé et aux organisations municipales concernées (UMQ, FQM).

ADOPTÉE

5.3 Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle, préparé par le directeur général, est déposé au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

26-02-021 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 31 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 42879 à 42901, pour un montant de 368 456,83 $
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 42902 à 42993, pour un montant de 572 886,27 $
- Pour un total de 941 343,10 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

26-02-022 6.2 Approbation du budget 2026 de l'OH Fleuve et Vallée

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget 2026 de l'OH Fleuve et Vallée dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 31 805 $.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

8. Règlements

26-02-023 8.1 Adoption du Règlement 26-973 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement 26-973 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 26-973 et de sa portée, à savoir que le présent code poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;

- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du 12 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement 26-973 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts soit adopté avec modifications. Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.

ADOPTÉE

26-02-024 8.2 Adoption du second projet du Règlement 26-974 modifiant le règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 26-974 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 26-974 et de sa portée, à savoir que :

- Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 uniquement pour la zone d'affectation Eaf.125 pour permettre le nouvel usage « Ensemble touristique intégré (code 7511.1) » de la classe d'usage service récréatif du groupe 2. Des normes d'aménagement spécifiques seront applicables à ce nouvel usage.

- Le second but du présent règlement est d'ajouter et de remplacer certaines définitions à l'article 13.7 « Terminologie générale » du règlement de zonage 04-620 afin de mieux comprendre le sens et les objectifs recherchés par règlement de zonage.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 29 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le second projet de Règlement 26-974 modifiant le règlement de zonage 04-620, avec modifications. Une copie du projet de règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

26-02-025 9.1 Ouverture de la liste de rappel – Opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT que la liste de rappel d'opérateur de machinerie lourde est vide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture de la liste de rappel d'opérateur de machinerie lourde.

ADOPTÉE

26-02-026 9.2 Ouverture de la liste de rappel – Préposé à la maintenance

CONSIDÉRANT que la liste de rappel de préposé à la maintenance est vide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture de la liste de rappel de préposé à la maintenance.

ADOPTÉE

26-02-027 9.3 Acceptation de la mise à jour annuelle de la programmation de la TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville :

S'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la mise à jour annuelle des travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

S'engagent à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

26-02-028 9.4 Autorisation d'un appel d'offres public – Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable, phase 2

CONSIDÉRANT que les travaux de mise aux normes des installations de pompage d'eau potable, phase 1 sont terminés et ont touché trois stations sur les treize de la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux de la phase 2 permettront de mettre aux normes quatre autres stations;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles au programme de la Taxe sur l'Essence et la Contribution du Québec (TECQ) en tant que travaux de priorité 1 et sont donc couverts à 100 %;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D’autoriser l’appel d’offres public pour les travaux de mise aux normes des installations de pompage d’eau potable, phase 2;

D’autoriser le directeur des services techniques, Jean-François Landry, à signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

26-02-029 9.5 Autorisation de paiement – Entrepreneur général F. Ouellet inc. – Hangar à l’aéroport, Paiement 3

CONSIDÉRANT la résolution 25-04-072 acceptant la soumission d’Entrepreneur général F. Ouellet inc. au montant de 344 332,88$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la subvention reçue du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR);

Considérant que trois demandes de changement ont eu lieu dans le cadre de ce projet, totalisant un montant de 48 150,55 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la demande de paiement 3 est représentative de l’avancement réel des travaux en date du 31 décembre 2025, ceux-ci étant entièrement terminés;

CONSIDÉRANT que les quittances nécessaires pour libérer le paiement 3 ont été reçues;

CONSIDÉRANT que la Ville applique une retenue de garantie de 10% qui s’élève à 39 248,34$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d’autoriser le paiement 3 à Entrepreneur général F. Ouellet inc. pour un montant de 67 333,48 $, taxes incluses.

ADOPTÉE

26-02-030 9.6 Attestation de réalisation de travaux - Programme d’aide à la voirie locale PAVL 2025-2026 - Volet 8 : Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 53 394 $ pour l’entretien des routes locales pour l’année 2025-2026;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

26-02-031 9.7 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation – Installation de la pompe verticale 2 de la station de production

CONSIDÉRANT la complexité des travaux d'installation de la pompe, plusieurs documents techniques et administratifs sont requis pour réaliser une demande de prix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'installation de la pompe verticale 2 de la station de production;

Que les entreprises suivantes soient invitées à soumissionner :
- Atelier d'usinage de la capitale inc.
- Filtrum inc.
- Turcotte, 1989 inc.

D'autoriser le directeur des services techniques, Jean-François Landry, à signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

10. Loisirs

26-02-032 10.1 Dépôt de candidature – Évaluation d'impact sur la santé – ministère de la Santé et des Services sociaux

CONSIDÉRANT que l'évaluation des impacts sur la santé (ÉIS) est une démarche qui vise à anticiper et documenter les impacts potentiels d'une politique ou d'un projet en cours d'élaboration sur la santé de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts travaille actuellement au développement d'un projet de mobilité active;

CONSIDÉRANT qu'une ÉIS aidera la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à faire des choix favorables pour améliorer la santé des citoyens et créer des milieux de vie sains, équitables et sécuritaires;

CONSIDÉRANT qu'une telle initiative améliorera la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens de tous âges;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts appuie et démontre son plus grand intérêt envers la démarche de la direction régionale de santé publique de réaliser une « Évaluation des impacts sur la santé sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts ».

ADOPTÉE

26-02-033 10.2 Autorisation de signature – Demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux - Maison de la Culture

CONSIDÉRANT que pour compléter une demande de permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour des événements à la Maison de la Culture la Ville doit envoyer une lettre signée par le maire, Simon Deschênes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, Simon Deschênes, à signer une lettre complétant la demande de permis d'alcool faite à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE

26-02-034 10.3 Autorisation de présenter un projet - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Agrandissement et réaménagement de la piscine municipale

CONSIDÉRANT que la ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite présenter un projet pour agrandir et réaménager la piscine municipale dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise la présentation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la piscine municipale au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la ville de Sainte-Anne-des-Monts à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la ville de Sainte-Anne-des-Monts désigne madame Lucie Bélanger, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

11. Incendie

26-02-035 11.1 Autorisation de présenter une demande – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières (Volet 3)

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts doit assurer la formation continue et le maintien des compétences de son personnel pompier afin de répondre aux exigences du cadre normatif en vigueur;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique du Québec offre un Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières, notamment son Volet 3 destiné au soutien des formations spécialisées;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière afin de former :

• six (6) candidats à la formation Opérateur d'autopompe;
• six (6) candidats à la formation Désincarcération;
• sept (7) candidats à la formation Sauvetage nautique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières du ministère de la Sécurité publique;

Que cette demande concerne les formations suivantes :

- 6 candidats – Opérateur d'autopompe;
- 6 candidats – Désincarcération;
- 7 candidats – Sauvetage nautique;

Que monsieur Joshua Boulé, gestionnaire à la formation du Service incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, soit autorisé à préparer, signer et soumettre ladite demande au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, ainsi qu'à effectuer tout suivi requis par le Ministère.

ADOPTÉE

26-02-036 11.2 Modifications au Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU)

CONSIDÉRANT que le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie date du 14 mai 2018 — Résolution 10288-05-2018;

CONSIDÉRANT que ce document se veut évolutif et doit s'adapter aux changements qui peuvent survenir;

CONSIDÉRANT que la MRC a élaboré un protocole pour services d'urgence en milieu isolé (SUMI);

CONSIDÉRANT que le service ambulancier Paraxion, a informé la ville de Sainte-Anne-des-Monts le 19 août 2025 que les ambulanciers n'interviendront plus dans les milieux isolés non carrossables;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre s'est tenue le 29 janvier 2026 entre tous les intervenants au PLIU et d'autres partenaires potentiels;

CONSIDÉRANT que Paraxion a réitéré l'absence d'ambulancier lorsque ceux-ci ne peuvent se rendre auprès des victimes pour des raisons d'accessibilité ou encore de sécurité;

CONSIDÉRANT que les pompiers sans la présence d'ambulanciers ne procèderont pas à l'évacuation des victimes;

CONSIDÉRANT que la responsabilité principale de la Ville est de protéger ses pompiers pour la sécurité de ceux-ci en regard des exigences de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier le PLIU et le SUMI de manière à refléter la nouvelle situation et le fait qu'en l'absence des ambulanciers, le service incendie n'effectuera pas de sauvetage.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-02-037 **13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 42.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

****